



Créteil 27 novembre 2023

☎ 01 41 94 94 18
☎ 06 60 96 02 21
✉ viesyndicale@cgt94.fr
✉ standard@cgt94.fr

Aux syndicats et sections syndicales Cgt du Val-de-Marne

Chèr-es camarades,

C'est dans environ 6 mois que va se tenir, à Créteil, le 22^{ème} congrès des syndicats et sections syndicales actifs et retraités de notre Union Départementale.

Loin d'être déconnecté de l'actualité revendicative du moment, notre 22^{ème} congrès sera un événement social pour des milliers de salariés et retraités de notre département.

Pour cela, il faut absolument nous doter d'un outil syndical à la hauteur des défis à relever. C'est l'ambition que nous voulons donner à ce 22^{ème} congrès et c'est le sens du mandatement des délégués que nous souhaitons porter et impulser jusqu'à l'ouverture de nos travaux.

Sur la base de nos statuts, le nombre est fixé à partir du nombre de FNI de la dernière année soldée à CoGÉTise, à savoir l'année 2022.

Nous vous transmettons donc ci-joint le document provisoire de mandatement. Celui-ci recense tous les syndicats et sections syndicales CGT du Val-de-Marne à jour de cotisation pour l'année 2022 au 31 octobre 2023. Vous pourrez donc vérifier, à partir de ce document et pour ce qui vous concerne, le nombre de FNI et le nombre de cotisations enregistrés dans CoGÉTise. Si vous n'apparaissez pas dans le tableau, nous vous invitons à effectuer vos versements 2022 dans les plus brefs délais et si vous l'avez fait nous vous invitons à contacter l'UD très rapidement (✉ standard@cgt94.fr), nous vous rappelons que la date buttoir pour le faire est fixée par la confédération au 31 décembre 2023.

Les syndicats et sections syndicales ont droit à :

- **1 délégué de droit par base syndicale ;**
- **1 délégué supplémentaire pour les bases comptant de 20 adhérent-es à 80 adhérent-es ;**
- **1 délégué de plus au-delà de 80 adhérent-es.**

Pour les nouvelles bases enregistrées en 2022 et 2023, il en sera de même.

Nous tenons à vous rappeler que conformément aux statuts de l'UD ce sont les exercices financiers 2021 – 2022 et 2023, arrêtés au **29 février 2024**, qui vont compter pour calculer le nombre de voix de votre syndicat ou section syndicale. **Il est donc primordial que l'ensemble des syndicats se mette également à jour des versements CoGÉTise 2023 avant cette date. De ces règlements CoGÉTise dépendront le « poids » de chaque syndicat lors des votes dits « par mandat ».**

(NB : Le nombre de voix est déterminé par le total des cotisations versées à CoGÉTise sur les trois années de référence divisé par 33. Pour les bases créés en 2022 il sera divisé par 22 et celles en 2023 il sera divisé par 11.)

Comme à chaque congrès, nous devons veiller et travailler collectivement à ce que les désignations des délégué.es se pratiquent bien selon nos règles de vie démocratiques.

Nous tenons également à insister sur le fait que notre **congrès devra être représentatif du salariat du département et de nos forces syndicales organisées**. Autrement dit, nous avons besoin de veiller scrupuleusement à la place des jeunes, des femmes, des ICT etc...

A ce titre, nous incitons donc les syndicats et sections syndicales à **prendre en compte ces critères dans le choix de leurs mandatements**. Nous serons particulièrement vigilants au fait d'avoir **un congrès respectant la parité femme/homme**. Ainsi, par exemple pour les syndicats ayant droit à deux délégué-es, **il faut qu'un des deux soit une femme** de cette rigueur de la part des syndicats et section syndicale découlera la réussite des objectifs fixés par l'organisation.

Il va sans dire que chaque délégué-e participant au congrès devra être porteur.se d'un mandat collectif. Elle ou il sera porteur des analyses et propositions qui auront été débattues dans la phase préparatoire autour du projet d'orientation. Une fois désigné.es, elle ou il s'engage dans les débats, dans les commissions éventuellement, ainsi que dans les nécessaires restitutions, à participer activement à faire de ce congrès un moment démocratique utile au rayonnement de la CGT.

De la participation collective, et de la dynamique démocratique, dépendra la concrétisation de nos objectifs pour un congrès rassemblant tout notre potentiel militant.

C'est en tout cas, Cher-e-s Camarades, l'état d'esprit et la détermination que nous devons tous avoir pour en assurer le succès.

Fraternellement.

Pour la Commission Mandats et votes



Gaëlle Boullion